

LA REFORME DU TEMPS SCOLAIRE



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
TAEKWONDO
ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

www.fftda.fr

Constats et origines de la réforme

Réflexion entamée depuis plusieurs années sur le rythme naturel de l'enfant.

Objectif = faire coïncider rythme de l'enfant et rythme scolaire

Rythme scolaire en France =

journées d'école les plus longues d'Europe

sur un nombre de jours plus faibles

36 semaines de cours

4 jours de cours par semaine

Constats = lourdeur de la charge scolaire (baisse résultats français)

En quoi consiste la réforme?

- Nouvelle répartition du temps scolaire
- Respect du rythme de l'enfant
- Meilleure articulation du scolaire et du périscolaire
- Améliorer l'accès à la culture/sport en partenariat avec les collectivités



En quoi consiste la réforme?

Structures scolaires :
- Education Nationale
- Collectivités locales
- Parents d'élèves

Temps
scolaire

Valeurs
Savoirs
Savoir-faire
Savoir-être

Autres
temps
de vie

Temps
familial

Espaces publics/privés :
- Groupes de pairs
(copains..)

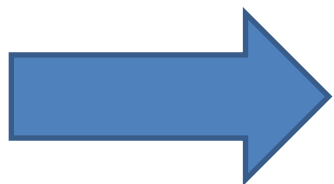
Structure collectives
extra ou périscolaires :
- Clubs/associations
- Parents
- Collectivités locales

Espaces publics/privés :
- Parents
- Ascendants
- Fratrie...



Description générale

- 9 demi-journées de cours par semaine
- Soit cours lundi, mardi, jeudi, vendredi + mercredi matin.
- 24h de cours par semaine
- Durée d'1 journée de cours = 5h30 max
- Pause méridienne = 1h30 minimum
- Valable pour maternelles et élémentaires

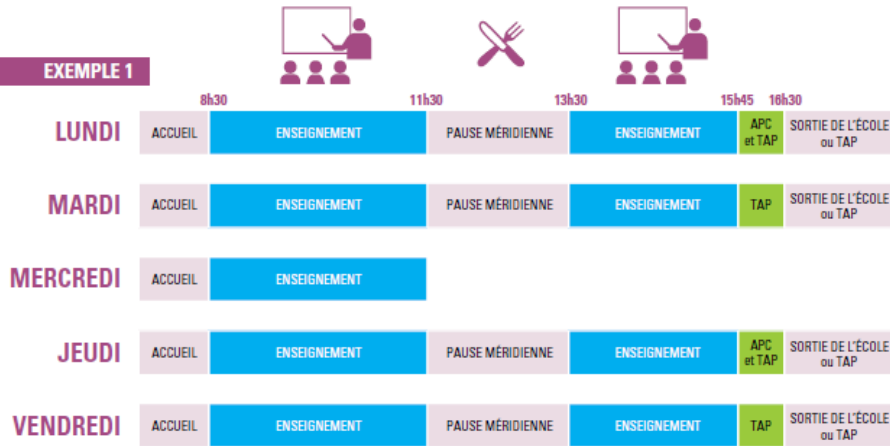


L'ajout d'une demi-journée de cours le mercredi matin permet de libérer 45 minutes de temps à allouer aux activités périscolaires le lundi/mardi/jeudi/vendredi



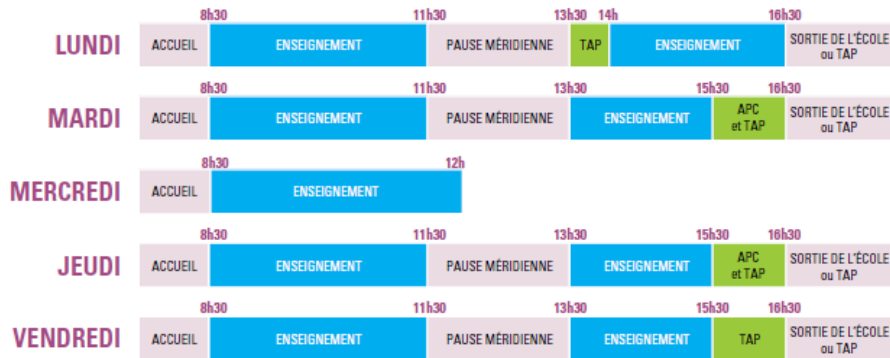
Exemples d'emplois du temps scolaires réformés

EXEMPLE 1



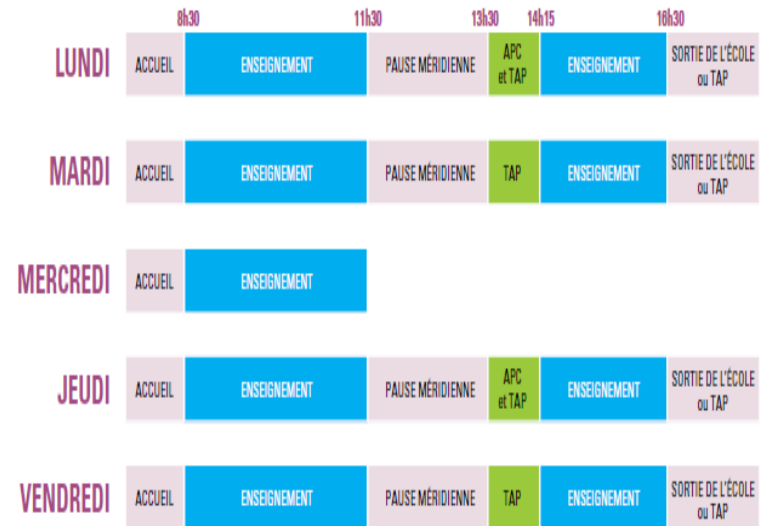
APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

EXEMPLE 2



APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

EXEMPLE 3



APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

FONCTIONNEMENT des activités périscolaires

- Intervenants extérieurs diplômés peuvent encadrer
- Gratuité des activités périscolaires
- 1 encadrant pour 14 élèves (-6ans)
- 1 encadrant pour 18 élèves (6 ans et +)
- Déplacements possibles de l'école vers lieu de pratique (responsabilité de l'éducateur)
- Assurance de l'école suffit
- Cette réforme ne remplace pas l'accompagnement éducatif qui est maintenu et qui a lieu à partir de 16h30.



Financement et pilotage

- Coût à la charge des collectivités (communes et/ou EPCI)
 - Fond d'amorçage du MEN pour 2013/14 (250 M d'euros soit 50 euros par enfants scolarisés dans les écoles de la communes ou de l'EPIC qui appliquent la réforme.)
-
- Collectivité élabore un projet d'organisation et le transmet au DASEN (décideur)
 - Application pour septembre 2013
 - Possibilité pour les collectivité de repousser à septembre 2014 (demande formulée avant fin mars 2013)



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

- La réforme du temps scolaire s'insère dans le cadre plus global du PEDT.
- Il est élaboré par la collectivité pour articuler l'ensemble des acteurs éducatifs (institutions, associations...)
- Ceci doit permettre une meilleure cohérence et synergie entre les actions à viser éducatives dont le sport peut faire partie (CAF, mission locale, DDCS, IA, préfecture...)
- STRUCTURATION DU PARTENARIAT



Opportunités

- Les municipalités sont pour un certain nombre en recherche d'éducateurs sportifs pour animer et encadrer ces nouveaux créneaux périscolaires dans les écoles (15h30 à 16h30 ou encore 13h30 à 14h30).
- Possibilité de rémunération à négocier avec votre commune ou l'intercommunalité.
- Votre intervention doit si possible s'articuler avec les orientations du projet d'école et du projet éducatif territorial.
- Les thèmes récurrents de ces projets : citoyenneté, ouverture culturelle, lutte contre l'échec scolaire
- Les DDCCS sont des structures ressources car elles participent à l'élaboration et à la validation des PEDT

